

Bruxelles, le 13 mai 2004

La Commission alloue 28 millions d'EUR au titre de l'aide humanitaire en faveur des populations vulnérables au Proche-Orient

Alors que la poursuite des violences et des tensions menace d'aggraver plus encore la situation sur le plan humanitaire au Proche-Orient, la Commission européenne a décidé de débloquer 28 millions d'euros pour venir en aide à plus d'un million de personnes parmi les plus touchées par la crise. Ces ressources permettront notamment de financer l'approvisionnement en produits alimentaires et en eau, des services sanitaires, des soins d'urgence, un soutien psychosocial, des actions en faveur de l'emploi et des mesures de protection des ambulances et évaluation de la situation humanitaire. Les Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza ainsi que les réfugiés palestiniens au Liban seront les bénéficiaires de ces mesures. Une aide sera également apportée à quelque 1 500 réfugiés originaires d'Iraq, qui vivent encore dans des camps en Jordanie et dans un "no-man's land" à la frontière avec ce pays. Les fonds seront affectés aux agences des Nations unies, à la Croix-Rouge et à des organisations non-gouvernementales par le biais de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO).

Poul Nielson, membre de la Commission chargé du développement et de l'aide humanitaire, a déclaré: *"La stabilité dans la région étant menacée par un regain de violence et des tensions politiques accrues, l'Europe doit continuer de remédier aux conséquences du conflit sur le plan humanitaire et protéger les populations les plus exposées. (...) La détérioration des conditions de vie dans les territoires palestiniens occupés due à un manque de produits alimentaires et d'eau et à un accès restreint aux services de base et aux débouchés économiques, est la conséquence directe de l'escalade de la violence. La tendance ne pourra être inversée que si les mesures de bouclage sont levées et si la mise en oeuvre des programmes d'aide peut se dérouler sans heurts".*

Environ deux millions de personnes, soit près de 60 % de la population de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, vivent au-dessous du seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 2 euros par jour. Les deux tiers des habitants de la Bande de Gaza sont dépendants de l'aide humanitaire internationale. Près de la moitié des Palestiniens en âge de travailler sont sans emploi. Quelque 40 % de la population ne disposent pas de ressources alimentaires certaines et la consommation d'eau individuelle est de moitié inférieure au niveau recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Selon les Nations unies, l'édification de la "barrière de sécurité" entreprise par Israël en Cisjordanie et autour de Jérusalem empêche déjà plus de 200 000 personnes d'avoir accès aux services sanitaires et éducatifs, à l'eau et à des moyens de subsistance. Une fois achevée, cette construction pourrait affecter directement 680 000 personnes. L'impact psychologique, en particulier pour les enfants, est dramatique.

Les fonds alloués au titre de la présente décision permettront de financer les actions suivantes:

- **Aide alimentaire:** Plus de 480 000 personnes, dont 30 000 Bédouins particulièrement vulnérables, recevront une aide alimentaire d'urgence. Par ailleurs, 240 000 travailleurs indigents recevront de la nourriture en échange de travaux agricoles et d'intérêt communautaire. Dans les zones concernées par l'édification de la barrière de sécurité et dans certains villages isolés de Cisjordanie, 16 000 personnes au total bénéficieront d'une aide agricole destinée à développer les cultures afin que la population puisse parvenir à son autosuffisance alimentaire.
- **Eau et installations sanitaires:** Un nombre croissant de familles de Cisjordanie est dépendant de l'eau apportée par camions. Plus de 150 000 personnes, vivant notamment dans les zones d'édification de la barrière, seront approvisionnées en eau, pour leur propre consommation et également pour les cultures. Des citernes à eau seront construites dans le Sud de la Cisjordanie pour quelque 220 foyers et 20 collectivités. La mise en place de nouveaux systèmes de distribution permettra de fournir de l'eau potable à 15 000 Palestiniens vivant dans des implantations sauvages au Nord du Liban; dans le Sud du pays, 4 400 foyers palestiniens seront reliés à des réseaux d'égouts plus performants.
- **Soins de santé:** En moyenne 10,7 % de la population des territoires palestiniens occupés souffrent de malnutrition chronique. Depuis 2002, la qualité de l'alimentation s'est détériorée, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans. Par conséquent, un programme d'alimentation supplémentaire sera mis en oeuvre dans le Sud de la Cisjordanie en faveur de 24 000 enfants souffrant de malnutrition. Plus de 40 000 personnes, dont 1 000 habitant dans sept villages enclavés du fait de l'édification de la barrière de sécurité, bénéficieront des services sanitaires, fournis par des cliniques et des unités mobiles, qui seront financés dans des zones reculées de Cisjordanie gravement touchées par les restrictions de mouvement. La présente décision prévoit également l'approvisionnement en médicaments des hôpitaux soignant les réfugiés palestiniens au Liban. Des soins de santé seront dispensés à plus de 1 500 personnes (mères et enfants) qui, l'année dernière, ont fui la guerre en Iraq et vivent maintenant dans des camps situés à la frontière jordanienne.
- **Soutien psychosocial:** L'Organisation mondiale de la santé a récemment indiqué que plus d'un tiers des enfants de moins de 12 ans ont été confrontés à des situations traumatisantes. La présente décision prévoit de financer des activités de loisirs dans les écoles des camps de réfugiés de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, qui devraient concerner 45 000 enfants âgés de 6 à 14 ans. Un soutien psychologique sera apporté aux enfants palestiniens du Liban.
- **Création d'emplois:** Des mesures d'urgence seront prises à titre temporaire afin de lutter contre le chômage qui touche 30 000 Palestiniens, qui se sont retrouvés désœuvrés du fait de la crise. 16 000 personnes seront affectées à des travaux publics et à des activités de mise en valeur des terres ou recevront des boîtes à outils professionnelles afin de pouvoir commencer à travailler.
- **Protection:** Des mesures seront prises pour faciliter la circulation des ambulances dans les territoires palestiniens occupés et suivre l'évolution de la situation sur le plan humanitaire, notamment dans les zones touchées par les bouclages et les couvre-feux. On s'efforcera, par ailleurs, de faciliter les visites aux détenus et la communication avec leur familles.

- **La coordination** sera renforcée entre les organisations non-gouvernementales, qui ont mis en oeuvre 30 à 40 % des programmes humanitaires financés par la Commission au Moyen-Orient ces deux dernières années.

Depuis le déclenchement de la seconde Intifada, la Commission a accru son aide humanitaire en faveur des victimes de la crise au Proche-Orient. Sa contribution est passée de 15 millions d'euros en 2000 à 38 millions d'euros en 2003. Grâce à la présente décision, l'assistance fournie par la Commission aux Palestiniens depuis septembre 2000 s'élève à 147 millions d'euros, ce qui en fait l'un des principaux donateurs en termes d'aide humanitaire.